

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 18

Artikel: A ceux qui l'ont honorée, la patrie reconnaissante !
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



DULLY au district de Rolle s'est offert de magnifiques armoiries : un lion d'or couronné d'or sur un fond noir semé de petits rectangles d'or. Il est probable que ce bel écusson a voulu rappeler d'une manière moins lugubre les armes des anciens seigneurs de ce lieu qui consistaient en un lion noir sur un champ d'argent semé de petits triangles noirs.



VILLARS-BURQUIN a donné à ses soldats en souvenir de l'occupation des frontières une médaille sur laquelle figure un écusson d'or avec un roitelet (troglodyte) posé sur un raméau vert jeté en travers de l'écu. Le gracieux volatile est le sobriquet des habitants de Villars-Burquin.



MARCHISSY. M. Decollogny a relevé au porche du temple et à la salle municipale de cette commune du district d'Aubonne, un écusson d'argent, traversé par une bande verte oblique de gauche à droite et de bas en haut et qui occupe le tiers de l'écusson, sur cette bande est une fleur de tilleul d'or : ces armes ont été créés en 1915. L'écu est posé sur une croix fédérale rayonnante, autour de cet ensemble, on lit en façon de devise: SEMPER AD VITAM 1915. La fleur de tilleul qui figure dans ces armoiries n'est pas très heureuse, parce qu'on ne voit pas « ce que ça peut bien être », il en résulte un écusson peu ornemental. Cette fleur rappellerait deux magnifiques tilleuls qui encadraient l'église sise sur une éminence. L'ensemble fut jugé si pittoresque que église et tilleuls furent peints sur l'enseigne de l'auberge communale ! Aujourd'hui un des tilleuls, ainsi que l'enseigne ne sont plus qu'un souvenir. Les Marchissistes auraient pu faire figurer le ou les tilleuls sur leur écusson, c'eût été plus décoratif et moins mesquin qu'une fleur seule.



LA REBRIQUA A CATOLIET

Ai a dai coo que l'ant di, quemet on dit, la leinga ao mor. On pao pas lao dere onna rebriqua, sein que vo z'ein repondant onna pllie grôcha. Se s'étant zu maryâ, lao fenna n'arâi pas zu lo derrâi mot, mâ elliâo coo sè maryant pas ...omètas Gatoliet, que vé vo racontâ oquie.

Cli Gatoliet fasâi lô redzerdzalêre de panâ, rapistolâve lè croubelion, lè gratte, lè lotte et ti lè z'affère que sant. fé avoué lè z'avan (osiers). Faut vo dere que s'ein terive pas pi tant mau, po cein que robâve lè z'avan dein lè bosson et lè becon de lan que lâi faillâi po lè fond dai lotte, lè trovâve tot fé derrâi lè z'ottô. Reveindâi dan lo

boû de louna, et lâi a gros à gagni, quemet vo sède prâo se vo z'âi fé elli meti. Et avoué cein onna leinga à vo dèpelli s'on avâi lo malheu de l'anneci. Sè gênâve pas assebin po eimprontâ. È su qu'on pao pas adi trovâ de né lè z'affère que no faut, adan quand lè faut cote que cote lè faut eimprontâ. Cein lè su. Sa vetira étâi asse courieusa qu'onna mascarade : sè tsausse, l'étâi la dama ao dzuzdo que lè lâi avâi bâillye ; son gilet à mandze, l'assessèusa, que cein veniâi de son homme ; sa cazaqua la tegrnâi de la fenna ao président dâo tribunat ; sa tsemise l'étâi on pre-seint de la syndique ; lo bossi âi avâi veindu sè solâ. « Pâio ein trâi terme, ti lè coup rein ! » que desâi. Et son tsapi que l'allâve avoué la vetira dai précaut, quemet Gatoliet la batsive, son tsapi accutâde.

On coup, monsu Manoillet, que l'étâi de tote lè z'autorità : dâo Conset comunat, dâo Conset de perrotse, dâo Comitâ dai vatsè, dâo syndica dai bâo, presideint dai z'avelhie, bossi dai tsin de tsasse, précaut dai polhie portente, secretèro dai goude et dai verrat, ... dan monsu Manoillet reincontre Gatoliet. Po lo mourgâ on bocon, lâi dit dinse :

— Mâ, mon poûro Gatoliet, iô a-to prâi elli tsapi de cotiein de giex ?

L'a zu son affaire :

— Monsu Manoillet, so lâi repond Gatoliet, elli tsapi l'è voûtro. Voûtra dama m'a de dinse que vo l'avâi met prâo grand temps, et ie vint de mè lo boilli !
Marc à Louis.

GAUDEAMUS

(Patois de La Vallée).

Certin ne gion : se fèvrin ne fèvrôté,
Aprè po su vin lou Mè que mermoté ;
Ain pliaîna nâi ain Avri te traibloté,
Tandi qu'ain Mè soave biza sublioté.
— Mon piti dai, è n'è pâ saînz èchae,
To ba m'a de : proufîtè daou byô tac,
Aouvrè paoumon è raîyon d'ue breliae,
Aimple tèz ouè dè hlertà d'on momae !

Certin no gion qu'ain fèvrin tèra nuva
Sè pâyè tchè ; qu'oun' annâye terduva,
Per iqu' amon, râramae fu ouâzûza,
Qu'ivè ne dai salè dè sou' oîdzûza.
— Mon guînguelin, l'a sè pâisây 'a li,
To ba m'a de : promîn 'a ton lâizi,
Sain que diton gâtâyon ton plîèzi.
Sacrâi fouli ; carpe diem, moun'ami !

A. P.

Traduction :

JOUISSONS

Certains nous disent : si février ne fiévrôte,
Après, bien sûr, vient le mars qui marmotte ;
En pleine neige, en avril tu tremblottes ;
Tandis qu'en mai souvent bise sifflotte.
— Mon petit doigt, il n'est pas sans escient,
Tout bas m'a dit : profite du beau temps,
Ouvre poumons aux rayons d'or brillants,
Remplis tes yeux des clartés d'un moment !

Certains nous disent qu'en février terre nue
Se paie cher ; qu'une année tardive,
Ici en haut, rarement fut oisive ;
Qu'hiver ne doit sortir de son ornière.
— Mon petit doigt, il a ses pensées à lui,
Tout bas m'a dit : promène-toi à loisir,
Sans que dictions gâtent ton plaisir.
Ce serait folie ; savoure l'heure fugitive, oh,
mon ami !

A CEUX QUI L'ONT HONORÉ,

LA PATRIE RECONNAISSANTE !

LOIN de nous, certes, l'idée de critiquer le nouveau cimetière du Bois de Vaux. Nous rendons, au contraire, un juste hommage au souci d'éclectisme qui a présidé à l'aménagement de cette nouvelle nécropole. Peut-être même a-t-on poussé un peu loin ce souci. Nous sera-t-il permis, à ce propos, de dire, avec tout le respect obligé en pareil domaine, qu'on a plus ou moins l'impression que les morts qui reposent en ce lieu ont été comme « stylisés ».

Mais ce n'est pas du cimetière du Bois de Vaux que nous voulons vous parler aujourd'hui, mais bien de celui de la Sallaz, à l'ouest (l'ancien à gauche, en montant la route). En voilà un qui a bien le caractère qui sied au « champ du repos ». A défaut des hommes, qui semblent ne s'en être point préoccupés, sinon dans l'établissement de la grande allée centrale, d'aspect si mélancolique, la nature, plus ou moins abandonnée à elle-même, a fait là des merveilles.

Hélas ! ce vieux cimetière, où, en cherchant bien, en « écartant les herbes », comme dit Lamartine, on découvre la modeste pierre tombale de Frédéric-César de la Harpe et celle, non moins modeste, d'Eugène Rambert, sera bientôt désaffecté. Que fera-t-on de cet emplacement où tant de Lausannois, les uns illustres, les autres sans renommée ; les uns riches, les autres pauvres, ont dormi leur dernier sommeil ? Y édifiera-t-on des villas ou quelque grand immeuble locatif ? Y construira-t-on une annexe de l'usine de Pierre-de-Plan ?

Pour nous, dans ce vieux cimetière, si calme dans le cadre de ses murs élevés, qui lui donnent l'air d'un sanctuaire, nous aimerions qu'on transportât, au fur et à mesure de l'échéance des concessions, les tombeaux des hommes qui ont marqué, dans quelque domaine que ce soit, dans notre histoire vaudoise.

Le cimetière voisin, celui de l'est (à droite, en montant la route) possède entre autres les tombeaux de Louis Ruchonnet, de Charles Gleyre, de Charles Secretan. Il possédait aussi celui du colonel Veillon, dernier commandant des milices vaudoises. Mais ce monument et le buste qui le couronne ont été, lors de la désaffectation de la partie du cimetière où il se trouvait, placés sur la terrasse supérieure du Château.

Nous ne savons ce que vaut notre idée. Peut-être rien ? Toutefois, il nous paraît, sans prétention aucune, qu'elle mérite au moins un peu d'attention.
J. M.

UN MOTIF SERIEUX

LE docteur Moustache, un grand médecin, comme son nom l'indique, recevait, hier, sur rendez-vous, un monsieur entre deux âges, qui avait insisté, par téléphone, pour le voir.

Le monsieur entre deux âges retira son pardessus, son veston, son pantalon. Il avait jusque-là gardé son chapeau. Il se décoiffa. Il le posa sur un petit meuble, garni, déjà, des effets précités, puis il se mit en devoir de se débarrasser de ses chaussures, de ses chaussettes et de son caleçon.

A ce moment, le docteur Moustache intervint :

— Où souffrez-vous ? demanda-t-il.

— Pardon, fit le monsieur entre deux âges,